

N°41

JUILLET 2021

Bulletin municipal



Saint-Bonnet
en Champsaur

l'Écho du Barquier

Saint-Bonnet-en-Champsaur



Alain NOUAILLAT

UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE DE L'ESCAPADE !

Retrouvez toutes les informations
sur www.mairie-saint-bonnet.net





La vie de notre commune reprend petit à petit après ce long engourdissement dû au virus. Comme vous l'avez constaté plusieurs travaux sont lancés, cet automne l'alimentation en eau de Charbillac se fera par le réseau des Prenards, depuis Champ Clavel. Au mois de Juillet c'est le toit de la chapelle de Villard Trottier qui sera rafraîchi.

Mais la vie communale n'est pas faite que de travaux et projets, il y a aussi la gestion quotidienne et en période de pandémie il faut sans cesse évoluer, ajuster suivant les directives parfois contradictoires des autorités gouvernementales et préfectorales. Nous avons demandé à être un centre de vaccination, mais l'agence régionale de santé a préféré, vu le manque de doses, ouvrir seulement 4 centres pour le département. Sans oublier les Ephad qui ont été prioritaires. Mais dès que les pompiers ont proposé des vaccinations sur Saint-Bonnet nous avons été volontaires pour organiser ces journées en partenariat avec le pôle santé et la communauté de communes. Nos secrétaires ont appelé et pris les rendez-vous auprès des patients volontaires suivant les tranches d'âge désignées. Nous les remercions ici pour ce travail qu'ils ont accompli avec dextérité et patience, car il a fallu jongler avec ceux qui voulaient se faire vacciner, ceux qui ne voulaient pas, ceux qui préféraient un autre vaccin que celui proposé.

De même le CCAS, a fonctionné à la demande des assistantes sociales et des responsables d'associations. Si vous n'osez pas écrire à la mairie, vous pouvez joindre une assistante sociale à La maison des solidarités, ou passer par l'intermédiaire d'une association comme le secours catholique, planète Champsaur, l'Admr, l'Udaf, Lou Ménas, etc... Les demandes sont traitées avec discrétion, il ne s'agit pas de faire de la publicité sur ces actions qui touchent à la vie intime de nos concitoyens. La commune vient aider en complément de ce que font l'état et le conseil départemental qui ont la compétence pour le social.

Enfin je voudrais souhaiter la bienvenue à madame Delphine MARREL CALVAT qui a pris ses fonctions au service urbanisme, en remplacement de madame ACHIN partie à sa demande à la commune du Glaizil. De même nous souhaitons de bonnes affaires à notre nouveau boulanger Monsieur Michaël BALLAN et à madame THOORIS Sandra qui a repris le restaurant « l'Authentic ». Nous vous souhaitons de passer un bel été avec de nombreuses animations, nous aurions aimé commencer par la Saint-Jean, mais celle-ci sera amputée de plusieurs moments forts à cause des restrictions sanitaires.. ”

Laurent Daumark, Maire,
Vice président de la Communauté
de Communes du Champsaur,
Délégué à la commission d'appel d'offres.

SOMMAIRE

P.3	DANS L'ACTU	P.12	LES FINANCES
P.4	VIE SOCIALE ET SOLIDARITÉ	P.14	AGRICULTURE
P.6	DU CÔTÉ DES ENFANTS	P.15	ENVIRONNEMENT ET CITOYENNETÉ
P.7	PORTRAITS	P.16	VIE COMMUNALE
P.8	VIE ÉCONOMIQUE	P.17	ANIMATIONS
P.11	TRAVAUX	P.20	CINEMA

▼ VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

ADJOINTS AU MAIRE



Jean-Yves Garnier
Premier adjoint



Emmanuelle Pellegrin
Deuxième adjointe
Conseillère Comcom



Dominique Gourg
Troisième adjoint



Virginie Le Toumelin
Quatrième adjointe



Roland Bernard
Cinquième adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES



Aurélie Dessein



Fabien Ferraro



Frédéric Gaillard



Rémy Gonsolin



Nelly Mary

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Marie-Noëlle Chaix



Manon Athenour



Émilie Drouhot



Marie Festa



Michaël Gaume



Christian Gonsolin



Jean-Marie Gueydan



Nathalie Lajko



N°41 / JUILLET 2021 / Bi-annuel

Rédaction : Conseil Municipal ©photos : Rémi Fabregue, OT du Champsaur Valgaudemar. Remerciement pour leur participation à la rédaction et l'élaboration du journal : Hélène Beguin, Bernadette Moutte, Chloé Teglia, Michaël Gaume, Rémy Gonsolin, Aurélie Dessein, Marie-Anne Bourgeois, Laurent Michel, Laurent Daumark, Emmanuelle Pellegrin, Frédéric Gaillard, Fabien Ferraro, Kristell Le Cunff, Serge Pastor, Jean-Yves Garnier. Conception & Impression : France Impression (05000 GAP) • 38830N - Imprimé à 1 700 exemplaires



SAINT-BONNET, TERRE DE TRAIL !

L'envie de courir à travers la commune se révèle à nous ! Avec l'impulsion de notre événementiel « L'escapade Champsaurine » prévue le 29 août, la commune se dote d'un ensemble de circuits trails à partir du centre bourg.

Sept circuits seront balisés à partir du gymnase intercommunal du Roure.

L'ambition de ces circuits est de répondre aux attentes des nombreux pratiquants des vallées du Champsaur et du Valgaudemar tout en valorisant ces derniers à des fins touristiques.

Plusieurs itinéraires de difficultés différentes seront proposés afin de redécouvrir (ou faire découvrir!) notre commune et une partie de la commune de St-Julien à travers ses sites remarquables et ses hameaux.

Ces tracés ont été imaginés par la « Team Champsaur Nature », le club de trail. Un partenariat est mis en place entre cette structure et la mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, concernant le balisage et l'entretien des circuits.

Deux panneaux d'information et de cartographie des parcours vont être installés ; un sur le champ de foire, un autre sur le lieu des départs au gymnase du roure.

Avec le concours de l'Office de Tourisme, un plan (carte et parcours) sera édité en version papier mais aussi en version numérique. Ils seront téléchargeables sur les sites web de la mairie et de l'Office du Tourisme.

La commune est très fière de pouvoir compter sur son tissu associatif et sportif.

Nous comptons bien vous retrouver sur les chemins, dès cet été afin de vous entraîner pour notre « escapade » de fin août !

Pour que des événements puissent se dérouler, nous avons besoin de bénévoles. Venez nous aider à réussir notre trail, engagez-vous en vous signalant à la Mairie. Nous avons besoin de vous !

1 - Le château: 6 km (135 m) vert

Circuit sans difficulté, qui alterne routes goudronnées et forestières.

Intérêt : Château Daillon, Lac de l'Aullagnier.

Altitude maximale : 1160 m

2 - La Voie douce : 8 km (130 m) vert

Très jolie petite boucle sans difficulté technique si ce n'est une courte montée un peu raide vers le 6^e km. Jolies vues depuis les berges du Drac.

Altitude maximale : 1070 m

3 - Le plan d'eau : 11,6 km (190m) bleu

Aucune difficulté technique, une montée courte mais raide dans le bois avant d'accéder au lac de l'Aullagnier. Berges du Drac, plan d'eau, Lac de l'Aullagnier château Daillon.

Altitude maximale : 1160 m

4 - Le tour des hameaux : 12,7 km (300 m) bleu

Circuit alternant routes goudronnées et forestières, le gros du dénivelé se fait dans la première moitié du parcours.

Intérêt : Château Daillon, Lac de l'Aullagnier, tour des hameaux.

Altitude maximale : 1300 m

5 - Le sentier du poète : 18 km (450 m) rouge

Montée régulière depuis le plan d'eau, quelques passages plus raides entre saint Julien et le haut du Chanet.

Intérêt : Berges du Drac, plan d'eau, circuit poétique, lac de l'Aullagnier, Château Daillon.

Altitude maximale : 1380 m

6 - Les lacs : 20 km (680 m) rouge

Boucle sans difficulté technique mais présentant une distance et un dénivelé positif demandant une bonne condition physique.

Intérêt : Château Daillon, lac de l'Aullagnier et de Barbeyroux.

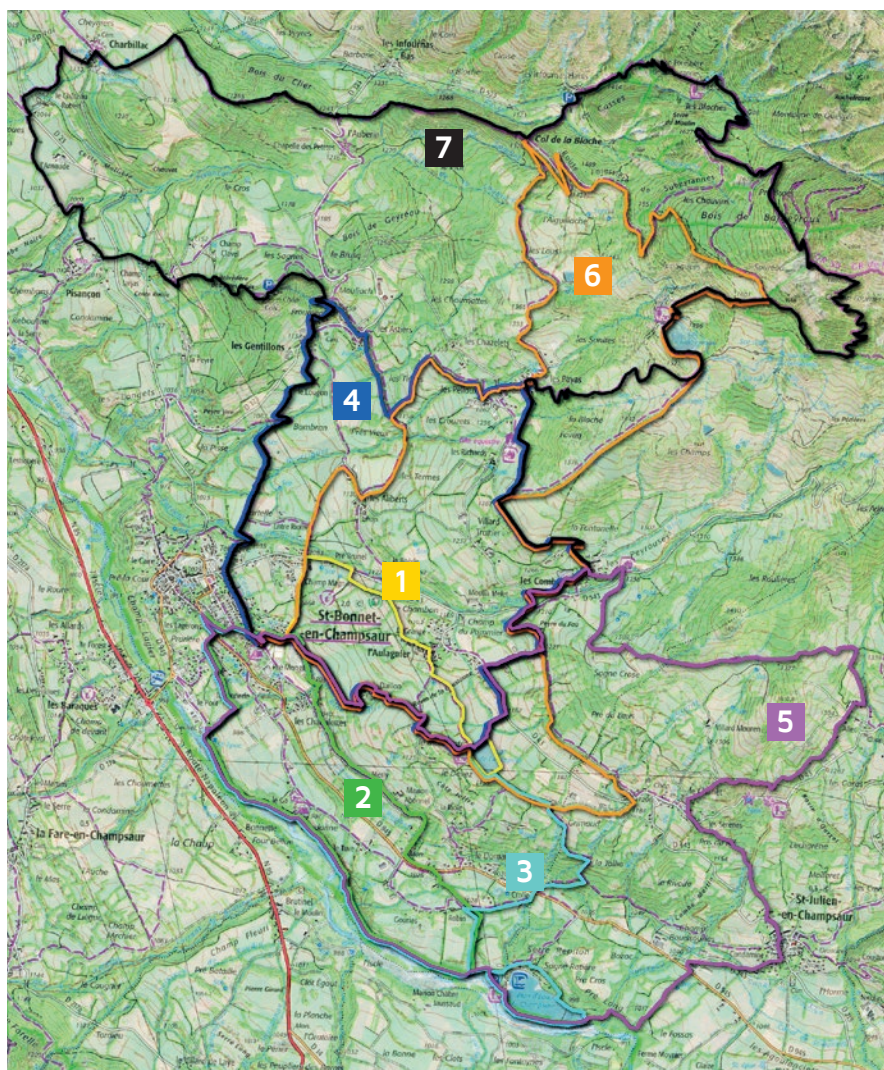
Altitude maximale : 1656 m

7 - L'escapade champsaurine : 28,5 km (1250m) noir

Très belle vue depuis le GR, site des trois croix. Circuit exigeant par sa longueur et son dénivelé positif.

Intérêt : Château Daillon, Lac de l'Aullagnier, Lac des Barbeyroux. Tour des hameaux.

Altitude maximale : 1880 m





UNE CAMPAGNE DE VACCINATION DE PROXIMITÉ RÉUSSIE !

La crise sanitaire nous met tous à rude épreuve depuis plus d'un an : habitants, collectivités, entreprises, acteurs sociaux, professionnels de santé... Dans le même temps, elle nous rappelle l'importance des formes d'entraide et de solidarité pour faire face à la crise et protéger les plus vulnérables. En matière de vaccination, c'est une coopération inédite entre le SDIS 05, les collectivités locales, les professionnels de santé et le Pôle de Santé Champsaur-Valgaudemar qui a permis d'amener le vaccin au plus près des habitants de notre territoire.



Début janvier 2021, le déploiement de la vaccination contre la Covid-19 débutait dans l'ensemble du pays, en commençant par les EHPAD. Dans les Hautes-Alpes, quatre centres de vaccination adossés aux centres hospitaliers locaux (Gap, Embrun, Laragne et Briançon) ouvraient leurs portes fin janvier, s'adressant d'abord aux personnes de plus de 75 ans et aux professionnels de santé.

Un dispositif mobile de vaccination pour les territoires les plus isolés

Dans ce contexte, comment permettre l'accès à la vaccination de nos « aînés » du Champsaur-Valgaudemar, pour certains peu mobiles et ne pouvant se déplacer jusqu'aux centres de vaccination ? Le choix qui a été fait par les autorités (ARS, Préfecture) a consisté à déployer un dispositif mobile de vaccination reposant sur les équipes de pompiers du SDIS 05, avec le concours des collectivités locales et le renfort des médecins li-

béraux locaux. Le principe : monter un « centre éphémère » de vaccination dans une commune éloignée des centres de vaccination pour accueillir les personnes pouvant se déplacer à proximité de chez elles, et rayonner autour de ce centre pour vacciner à domicile les personnes ne pouvant pas quitter leur domicile.

Une coopération entre tous les acteurs locaux

Cette campagne de vaccination de proximité a été rendue possible grâce au concours de l'ensemble des acteurs locaux. Les médecins généralistes des 5 cabinets de la vallée (Orcières, Pont-du-Fossé, Ancelle, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Firmin) ont participé au recensement des personnes âgées les plus fragiles, les plus isolées ou ne pouvant pas se déplacer, et ont renforcé les équipes du SDIS sur chacune des journées de vaccination. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) – Pôle de santé Champsaur-Valgaudemar a coordonné ce recensement, a contacté les patients les moins mobiles et a assuré le lien avec les équipes du SDIS. Les communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Aubessagne et Saint-Bonnet, ainsi que la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, ont mis à disposition des locaux et du personnel pour le standard téléphonique et la prise des rendez-vous.

Plus de 800 personnes vaccinées à Saint-Bonnet-en-Champsaur

Au total, plus de 1 200 habitants du Champsaur-Valgaudemar ont bénéficié de cette campagne de vaccination de proximité, dont 79 personnes vaccinées à domicile. Alors que le Champsaur-Valgaudemar compte un peu plus de 11 000 habitants, c'est un peu plus de 10% de la population du territoire qui ont été touchés par ce dispositif. Et au vu des larges sourires des vaccinés, de la fluidité de l'organisation sur place et de la satisfaction de tous ceux qui se sont mobilisés pour ces journées, cette campagne apparaît comme une vraie réussite !

Parallèlement à cette campagne, les cabinets médicaux, infirmiers et pharmaciens de la vallée ont aussi contribué à l'amélioration de la couverture vaccinale en proposant la vaccination avec l'Asstra-Zeneca, puis Janssen et à présent le Moderna aux personnes éligibles.



	St-Jean-St-Nicolas	Aubessagne	Saint-Bonnet Salle Lesdiguières	Saint-Bonnet Grand gymnase	Ensemble
1 ^{re} injection	23 mars	24 mars	30 mars	13 avril	13 mai
2 ^{me} injection	20 avril	21 avril	27 avril	11 mai	24 juin
Personnes vaccinées en centre éphémère	140	148	149	143	465
Personnes vaccinées à domicile	31	14	25	9	-
TOTAL	171	162	174	152	465

10 journées

Le vaccinobus de la Région a vacciné aussi 145 personnes (Chaillol, Orcières, Saint-Firmin, Saint-Bonnet)

Retrouvez les informations régulièrement mises à jour sur la vaccination sur le site du Pôle de santé Champsaur-Valgaudemar : <http://pscv.fr/2021/05/06/organisation-de-la-vaccination-covid-19-pour-le-champsaur-valgaudemar/>

LA FIBRE ARRIVE À ST-BONNET EN CHAMPSAUR !

Le déploiement de la fibre sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) initié par la Région Sud et le Département des Hautes-Alpes et vient compléter les déploiements des opérateurs en Zone AMI (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement).

Après une phase d'études détaillées XpFibre et ses partenaires déploient le réseau LaFibre05 à Saint-Bonnet-en-Champsaur à partir d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO)* installé sur la

commune de Forest-Saint-Julien et de 4 Points de Mutualisation (PM) ou armoires de rue réparties sur la commune.

Chacun de ces 4 équipements permet d'apporter la Fibre à un groupe de 300 à 500 logements ou locaux professionnels, après qu'une desserte en Fibre soit tirée dans chaque rue, du Point de Mutualisation considéré vers chaque logement.

La commune est en cours de déploiement, les premiers logements seront éligibles à une offre fibre d'ici la fin juillet 2021. Le chantier de construction de ce réseau a été dimensionné pour que l'en-

semble de la ville et de ses quartiers, soit près de 1 736 foyers dans la commune, aient accès à la vitesse et à la performance de la Fibre le plus rapidement possible.



GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu). Le signal lumineux conduit par la fibre va permettre de transmettre un très grand volume de données numériques. Les échanges de données se font à une très grande vitesse, supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique. A la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et les tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande. Elle offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement

optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

A titre d'exemples, il est possible avec la fibre de :

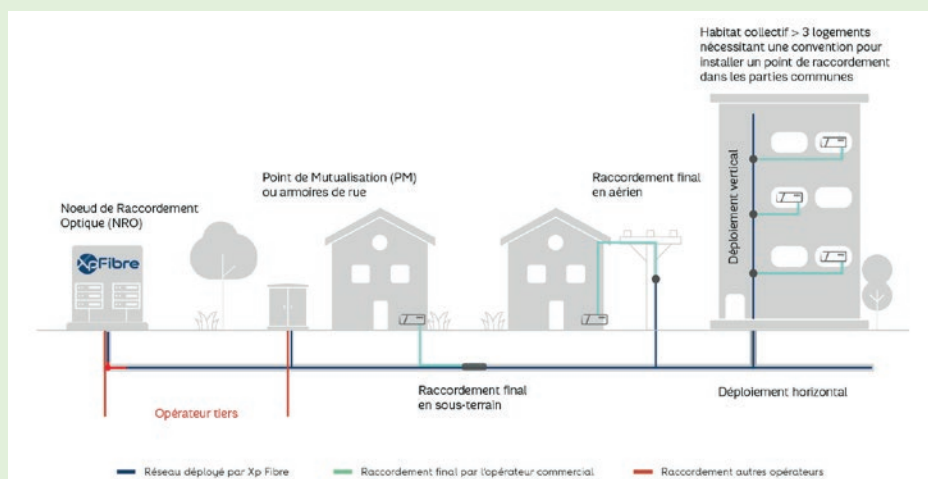
- télécharger un film (700 Mo) en 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s (contre 5 minutes en ADSL). Un fichier très volumineux (5 000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL) ;
- mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL).

Comment équiper son logement ?

• En habitat collectif (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équi-

pement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Il est nécessaire de se rapprocher de son propriétaire bailleur ou de son syndic de copropriété pour s'assurer que les conventions soient bien signées. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

- En maison individuelle, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires.



DU CÔTÉ DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE



LES AFFAIRES SCOLAIRES

Cette année scolaire touche déjà à sa fin. Durant cette seconde période, nous avons dû adapter nos espaces et nos pratiques aux différents protocoles sanitaires en vigueur afin de permettre la continuité des services périscolaires. Ceci n'a pas toujours été chose simple mais nous avons réussi à maintenir le rythme des 150 repas quotidiens servis et l'accueil des 100 enfants journaliers sur les temps de garderie. A cette occasion, nous remercions une nouvelle fois, l'ensemble de l'équipe du pôle périscolaire pour son implication quotidienne et sa réactivité durant cette dernière période. Un grand MERCI à l'ensemble de l'équipe.



Nous remercions également les membres de l'association des parents d'élèves pour leur soutien ainsi que l'équipe enseignante avec qui nous avons collaboré efficacement tout au long de l'année scolaire. L'APE s'est mobilisée pour financer et organiser le spectacle de fin d'année « t'es rien sans la Terre ».

La municipalité a remis aux 29 élèves de CM2 quittant l'école Francine Eyraud-Villaron, un diplôme, ainsi qu'une calculatrice qui sera bien utile pour leurs prochaines années au collège.

Mais avant de refermer la page de cette année scolaire, revenons quelques mois en arrière, cet hiver, pour présenter les activités hivernales auxquelles ont participé les enfants du groupe scolaire. Pour cette saison d'hiver, 8 classes ont participé à des sorties scolaires. 110 enfants ont ainsi pu profiter en raquettes des sites de Laye, Chaillol et Champoléon. Pour une vingtaine d'enfants, plusieurs séances de patinage à Pont-du-Fossé ont été organisées. Enfin, 40 enfants ont pratiqué du ski nordique à Champoléon.

Pour la rentrée prochaine, ce sont 215 enfants qui seront accueillis sur le groupe scolaire. La 10^{ème} classe de l'école sera maintenue.

Afin d'offrir une plus grande souplesse aux familles quant aux inscriptions aux services périscolaires, la commune s'est équipée d'un logiciel enfance. Celui-ci permettra aux familles, à compter de la rentrée prochaine de procéder directement en ligne aux inscriptions des services restauration et garderie.

En parallèle, la commune s'est inscrite dans le projet du plan de relance informatique mis en place par l'État. Ce projet, cofinancé entre l'État et la commune vise, entre autre, à augmenter et généraliser les capacités numériques des écoles (équipements informatiques en ordinateurs portables /tablettes).



LE CENTRE AÉRÉ

Le Centre Aéré "ACM Les Petits Dragons" sera ouvert durant les 8 semaines des vacances estivales. Comme chaque année les inscriptions ont été prises d'assaut. Les enfants de 4 à 12 ans (répartis en 2 groupes 4/6 ans et 6/12 ans) pourront vivre diverses aventures au gré des semaines à thèmes proposées par l'équipe d'animateurs. Par exemple fin juillet, ils s'envoleront dans les DOM-TOM pour découvrir les danses et plats traditionnels de ces contrées lointaines. En août, la semaine "survie" leur permettra d'apprendre à faire du feu et des cabanes. Le spectacle de fin d'été, préparé par les enfants durant la dernière semaine, viendra clôturer cette belle saison de centre aéré qui sera riche en rires, découvertes et amusements.

LANGUES VIVANTES

Deux intervenantes en langue, Aliana en anglais et Giulia en italien, sont présentes à l'école primaire.





■ Mlle MADY JEANSELME



Ce nom évoque une personne bien connue de tous les anciens de Saint-Bonnet et des villages voisins. Mlle JEANSELME, une silhouette alerte, toujours élégamment habillée, élégance rehaussée par les talons aiguilles. Une figure de la Place Grenette où elle tenait un magasin de vêtements (locaux actuellement occupés par « Groupama »). Avenante, bonne conseillère, elle aimait son métier qu'elle a fait valoir jusqu'à la retraite. On pouvait s'y habiller « chic » en « prêt-à-porter », mais on y trouvait

aussi les « bleus Laffond », flanelles, blouses pour les écoliers et les grands-mères, parures de lit, rideaux, tissus au mètre, couvertures... La vitrine annonçait les saisons et les nouveautés ; ça donnait envie. Elle a participé à la vie active de Saint-Bonnet. Retraitée, elle est restée dans sa maison, dans son quartier. On la voyait à la fenêtre, sur le balcon, dans les commerces, à l'église paroissiale. Ses nièces et neveux étaient sa joie. Souvent ils venaient la voir à Saint-Bonnet.

Bien sûr, elle conduisait sa voiture ce qui lui permettait de belles évasions. Elle aimait les voyages, les découvertes d'autres lieux, d'autres pays.

Hélas ! Les années s'ajoutant, elle a dû quitter sa maison pour des établissements de soins. Elle réside depuis ce printemps à l'EHPAD « Le Drac ». C'est dans cet hébergement qu'elle a eu ses 100 ans le 26 avril 2021. Il est très regrettable et peinant qu'en raison du Coronavirus, ce rare et bel anniversaire n'ait pas pu être fêté comme la municipalité de Saint-Bonnet le désirait. Toute visite était alors interdite dans la résidence. Seul le bouquet de fleurs remis à l'accueil par Emmanuelle Pellegrin, adjointe, a été le messager de la reconnaissance et de l'amitié du conseil municipal et de la population à son égard.

Mlle JEANSELME, en bonne Saint-Bonnetière, sûrs que vous lirez « L'ECHO DU BARQUIER », le conseil municipal, les Saint-Bonnetiers et au-delà, vous souhaitent un bel et joyeux anniversaire et un bon séjour à la résidence « Le Drac ».

■ UNE CENTENAIRE AU CLUB LE CONNETABLE

Élodie Ganguet est bien née le 20 Mai 1921 et, depuis la création du club, en 1975, par Marie-Thérèse Bellue, elle a été une fidèle adhérente, profitant de l'esprit de convivialité et de rencontres au maximum de par son caractère joyeux et optimiste.

Que de changements elle a dû voir, au fil des années, au cours du 20^{ème} siècle, où la vie de la femme à la campagne était particulièrement difficile, partagée entre les tâches à la maison et le travail des champs !

Heureusement, vers les années 60, des progrès réels ont amélioré ce quotidien avec, par exemple, l'arrivée de la machine à laver, véritable révolution...

En raison des contraintes sanitaires, seulement quelques membres du club avec leur président Alix Rolin et deux membres du Conseil Municipal Jean-Yves Garnier et Frédéric Gailland ont



participé à l'événement et tous ont partagé gâteau et boissons avec, en décor, de magnifiques bouquets...

A l'année prochaine Élodie !.



LE TOTTY ET LE RESTAURANT GLACIER DU PLAN D'EAU DU CHAMPSAUR

C'est dans une ambiance familiale que Laurent, Mary Barthe et toute leur équipe ont ouvert le restaurant glacier au plan d'eau du Champsaur, en attendant d'ouvrir "Le Totty", place du Chevreril. Après près de 3 décennies le bar de L'Aquilon va se muer en un restaurant brasserie.

Laurent Barthe, restaurateur de formation, s'est entouré d'une équipe qualifiée, dynamique et motivée. Son leitmotiv "de la qualité, de la cuisine maison avec des produits locaux et les glaces La Barthe, fabriquées à Orcières avec du lait bio du Champsaur".

Le restaurant glacier du plan d'eau du Champsaur est ouvert du 1er juin au 30 septembre. La brasserie le Totty sera ouverte toute l'année. Cet établissement complète la belle dynamique commerciale sur le centre bourg.



ART'TERRE POTERIE

Audrey Vanvincq après quelques années passées aux Infournas Haut vient de s'installer cours Langevin à Saint-Bonnet.

Cette artiste peintre, autodidacte en poterie depuis 2016 et ayant appartenu pendant 10 ans à la maison des artistes de Paris" maîtrise parfaitement toutes les étapes du travail du gré. Equipée d'un four permettant des cuissons à 1280°, elle fabrique aussi ses émaux ce qui lui permet une totale maîtrise des couleurs et des matières. Chez elle, pas de plomb ou autre matière toxique.

LA MIE DU CHAMPSAUR

Mickaël Balan aime les défis. C'est au cours de vacances il y a une trentaine d'année qu'il a découvert la région. Il y a 4 ans, toute la famille décide de venir s'installer ici, et l'an dernier, après une dernière expérience en tant que salarié - il était le responsable de la boulangerie du Super U d'Embrum - ce normand de 47 ans a franchi le pas : il vient de reprendre, avec sa femme et un apprenti, la boulangerie située à côté du Crédit Agricole, avec pour leitmotiv "le fait maison" : ici, du pain aux gâteaux, en passant par les viennoiseries, tout est fait sur place. Mickaël me confie que "Les débuts ne furent pas simples, les fours n'avaient pas chauffé depuis plus d'un an et demi, il m'a fallu plusieurs jours avant de trouver les bons réglages, mais maintenant ça va, Pour les quantités c'est pareil : l'autre matin, en



une vente je me suis fait dévaliser, plus de pain au chocolat jusqu'à la prochaine fournée".

SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR POSTULE AU LABEL VILLAGE ÉTAPE



Les commerçants ont accueilli les membres de la fédération française des villages étapes

Le label « village étape » est attribué par le Ministère de la Transition écologique aux communes qui répondent à différents critères. Nous avons présenté notre dossier aux partenaires institutionnels : Préfecture, CCI, DDT, DIRMed, ADet,...Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour s'inscrire dans ce projet de labellisation. Les membres de la fédération nationale, accompagnés d'élus et du Président de l'association des commerçants ont rencontré les commerçants pour présenter le label. Les commerçants se sont engagés à soutenir cette démarche. C'est un premier pallier. Le dossier sera soutenu auprès des instances en janvier 2022, pour une mise en place des panneaux sur la RN 85 en juin 2022. Pour chaque village, l'obtention du label est liée au respect de critères très stricts. Ceux-ci sont particulièrement cohérents avec la notion d'itinéraire inhérente au label. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales.

Un label au service du développement économique rural et de la revitalisation des centres-bourgs. Maintien du commerce de proximité et réaménagement du centre-bourg

Ces panneaux routiers, semblables à ceux des aires d'autoroute, fleurissent le long des grands axes nationaux et intriguent bon nombre d'usagers ! En empruntant la sortie indiquée par ces panneaux, on y découvre un village à proximité immédiate de l'itinéraire où tous les commerces et services nécessaires à la pause seront proposés. Les communes

labellisées s'engagent à offrir aux voitures, motos et camping-cars un cadre agréable et convivial le temps d'une pause sur la route. Au-delà des gages de qualité et de la visibilité de la marque nationale, le label Village étape profite aussi bien à l'usager de la route qu'aux acteurs économiques de la commune. En effet, choisir de consommer dans une commune labellisée c'est soutenir le commerce local en milieu rural. Faire vivre leurs commerçants ainsi que leur commune et leur apporter une nouvelle visibilité, tels sont les objectifs des villes candidates pour lesquelles le label s'inscrit dans une réelle démarche de revitalisation de leurs centres-bourgs. À ce jour ce sont 70 communes qui ont intégré le réseau national des Villages étapes. Vecteur d'un nouvel élan économique pour les communes, ce label d'État (géré par le Ministère de la Transition écologique, en charge des routes) attire de plus en plus de communes candidates.

Qu'est-ce qu'un Village étape ? Pour l'État, l'usager de la route et les communes labellisées

- Pour l'État : un engagement historique pour le service à l'usager
Aujourd'hui, le label s'inscrit pleinement dans la politique relative aux services à l'usager sur le réseau routier national non concédé. La formule des Villages étapes est devenue, progressivement, un des principaux moyens pour l'État d'offrir des services de manière organisée.
- Pour l'usager de la route : une autre façon de voyager

Loin des aires d'autoroutes bondées et du brouhaha constant de la route, les Villages étapes proposent des commerces et services à deux pas de l'axe routier pour une pause conviviale et en toute tranquillité... l'humain en plus ! Véritable acte citoyen, s'arrêter dans une commune labellisée Village étape et acheter dans les commerces de proximité permet de soutenir l'économie locale. Le bénéfice devient alors mutuel, profitant autant à l'usager de la route qu'aux acteurs du territoire.

- Pour la commune labellisée : une nouvelle visibilité pour le centre-bourg
Anciennement traversées par les nationales à fort trafic (notamment pendant l'été), les communes aux abords des grands axes routiers ont connu un déclin de fréquentation dans les commerces du bourg. En devenant Village étape, des panneaux routiers sont implantés en amont et en aval de la sortie de la commune. Principal moyen de communication du label, ces derniers apportent une nouvelle visibilité, ainsi la commune devient une porte d'entrée sur le territoire.





MA BOUTIQUE A L'ESSAI : DU DYNAMISME EN CENTRE-VILLE



Les élus se mobilisent avec initiative sud, pour ouvrir de nouveaux commerces.

La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur vient d'adhérer à la fédération des « Boutiques à l'essai ». Il s'agit d'une opération visant à proposer à un créateur d'entreprise de tester pendant plusieurs mois son projet de commerce avec des risques limités. L'objectif est la redynamisation du centre-ville en permettant la création d'activités commerciales au sein de locaux commerciaux actuellement fermés.

Après un travail de diagnostic territorial, effectué avec la collectivité locale et les partenaires locaux, une zone d'intervention prioritaire est définie. Pour Saint-Bonnet, cette zone comprend la Rue de Chailol, la place du Chevreril, le début de la Rue Saint-Eusèbe et des Maréchaux, les places Grenette et Lesdiguières.

La mairie a contacté les propriétaires de locaux supposés vacants dans un premier temps. Dans cette zone, les détenteurs de locaux vacants sont approchés pour mesurer leur volonté de s'inscrire dans le dispositif et négocier des conditions d'accès préférentielles ainsi que la mise en place d'un bail dérogatoire de 6 mois, renouvelable une fois. Ceci permet aux propriétaires de réduire le risque en cas de défaillance du projet. La boutique sélectionnée est « floquée »



avec une vitrophanie « Ma boutique à l'essai » pour communiquer sur le dispositif. Un appel à projet est lancé et les dossiers sont étudiés, accompagnés par la plateforme de développement local et économique « Initiative Sud ».

Un comité de sélection comprenant notamment la commune, les partenaires locaux et les banques sélectionne le projet le plus adéquat. Des solutions alternatives sont recherchées pour les projets n'ayant pas été choisis.

Les objectifs de la mairie sont donc multiples :

- Redynamiser notre centre-ville en donnant un signal fort.
- Faire venir la clientèle et créer de l'activité.
- Faciliter l'ouverture de nouveaux commerces qui viendront compléter de manière cohérente l'offre déjà existante.

Du côté des créateurs d'entreprise :

- Soutenir le créateur en lui trouvant un bon emplacement, avec un loyer convenable.
- Lui permettre de lancer son idée d'activité et de réduire son niveau de risque.
- Suivre et accompagner le porteur de projet dans la réussite.

Du côté des propriétaires :

- Eviter d'avoir une boutique vide, inoccupée générant des frais et aucune ressource.
- Avoir un porteur de projet solide, soutenu par « Initiative Sud ».
- Valoriser leur local commercial en lui donnant vie.

Ce projet est renouvelable et permet dans certains cas d'ouvrir plusieurs « boutiques à l'essai » comme cela a pu se passer dans la vallée de l'Ubaye ou à Digne-les-Bains. Si le projet est un succès, le créateur peut pérenniser son activité en continuant avec un bail traditionnel si le propriétaire est d'accord. Avec ce dispositif, la commune tient un des engagements pris pendant la campagne : tout faire pour dynamiser notre commune, défendre nos petits commerces de centre-ville et valoriser la création d'activité.

Pour en savoir plus, Contacter la mairie :

www.maboutiquealessai.fr/





LES TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS

Après plusieurs mois de travaux d'envergure, la commune a réceptionné le nouveau garage des services techniques. Les opérations de déménagement se terminent progressivement. De la même manière, d'autres opérations de travaux sont arrivées à leurs termes, à savoir : les travaux de l'Eglise de Charbillac, le renouvellement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Bénévent, les travaux d'assainissement sur le hameau des Payas, etc

LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX PETIT GYMNASE



Rénovation thermique et mise aux normes PMR.

Réception novembre 2021

981.000 € HT

RUE DE CHAILLOL



Aménagement des réseaux secs et humides.

Réception 2021

607.000 € HT

RUE DU COQ



Aménagement et réseaux.

Réception 2021

50.000 € HT

GARDE CORPS AIRE DE JEUX



Rénovation thermique et mise aux normes PMR.

Réception novembre 2021

9.500 € HT

AVENUE DU 8 MAI 1945



Aménagement des réseaux secs et humides.

Réception 2021

567.000 € HT

CAPTAGE BOURBOUTANNE



Substitution du captage par un mailage sur Champ Clavel.

Réception 2021

200.000 € HT

PRINCIPAUX TRAVAUX À VENIR

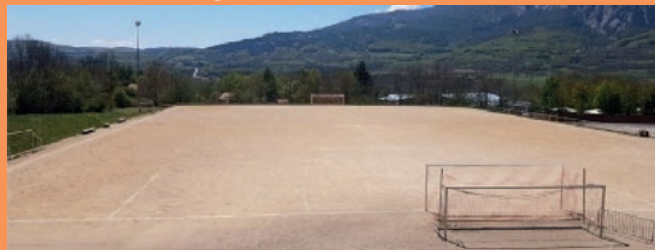
EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE



Rénovation thermique et mise aux normes PMR.
Réception 2022

Montant des dépenses : 1.650.000 € HT

RÉFECTION STADE DE FOOTBALL



Drainage et pose d'un revêtement synthétique.
Réception 2022

Montant des dépenses : 975.000 € HT



LA SITUATION 2020

La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a approuvé le 17 avril dernier les différents comptes administratifs et comptes de gestion lors de cette séance du Conseil municipal. Ce fut le moment de dresser le bilan financier de l'année écoulée et d'appréhender la situation financière des budgets.

COMMENT MESURER LA CAPACITÉ FINANCIÈRE D'UNE COMMUNE ?



UN MÉNAGE

RECETTES

Salaire

Allocations diverses

Remboursements

DEPENSES

Dépenses courantes
(alimentation, habillement, électricité, assurance...)

Charges locatives

Remboursement prêt

EPARGNE



UNE COMMUNE

RECETTES

Fiscalité locale

(Taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur l'électricité...)

Dotations de l'Etat

Autres recettes
(cantine, locations, vente de bois...)

DEPENSES

Dépenses courantes
(réfection voirie, bâtiments, assurance, déneigement, électricité,...)

Charges de personnel

Remboursement prêt

EPARGNE

Dans le budget d'une commune, les recettes de fonctionnement doivent être supérieures aux dépenses de

fonctionnement afin que la somme dégagée, appelée « épargne brute » puisse permettre au minimum de

rembourser les emprunts et dans l'idéal participer au financement des investissements.

QUELLE SITUATION FINANCIÈRE POUR NOS BUDGETS ?

RETOUR SUR L'ANNÉE 2020...

Le budget principal de la commune témoigne une nouvelle fois d'une bonne santé financière. Malgré une légère érosion de la capacité financière sur les derniers exercices, la situation est tout à fait favorable. Le niveau d'épargne brute sur l'exercice 2020 s'élève d'ailleurs à 1.018.822€ soit 37% des recettes réelles de fonctionnement (seuil d'alerte : si inférieur à 12%). En d'autres termes, le budget de la commune peut à la fois couvrir ses charges de fonctionnement (entretien, réparation, personnel, cotisations, etc.), rembourser sa dette actuelle (des possibilités sont également envisageables pour se positionner sur une nouvelle dette) et à la fois autofinancer un certain volume d'investissement. Les investissements et travaux en 2020 se sont élevés à 2.555.223€ et ont été financés à hauteur de 38% par des ressources externes (notamment les subventions et la souscrip-

tion d'un emprunt de 600.000€ sur 20 ans à taux fixe de 0,80%). Le complément s'est fait par des ressources propres telles que la récupération d'une partie de la TVA (FC-TVA), la taxe d'aménagement et les réserves budgétaires (autrement dit la trésorerie disponible). Les budgets annexes micro-centrale, photovoltaïque et CCAS présentent également une situation financière saine. Les recettes de fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement. Seul le budget eau et assainissement connaît un déséquilibre financier (charges à financer plus importantes que les recettes collectées).

...ET LA DETTE ?

La commune détient un encours de dette global (soit le capital restant à rembourser) de 3.559K€ dont 83% relève du budget principal (8 contrats), 17% du budget micro-centrale (1 contrat). La solvabilité de la

commune reste très correcte et notamment à la vue du ratio de capacité de désendettement (indicateur clé des partenaires financiers). Ce dernier rapporte l'encours de dette restant à rembourser sur le niveau d'épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors capital de dette : permet de mesurer la capacité financière d'une commune à porter sa dette existante et à en soulever une nouvelle). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute. Pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur en 2020, le niveau est de 4,96 années (premier seuil d'alerte entre 8 et 10 ans).

LE BUDGET 2021

Lors de la même séance du 17 avril dernier, le Conseil municipal a également adopté les budgets primitifs 2021, donnant ainsi la trajectoire financière et opérationnelle pour l'exercice en cours. Comme chaque année, ces prévisions ont été construites en veillant au respect des capacités de la commune.

PAS D'AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil municipal n'a pas souhaité faire évoluer les impôts locaux. Par conséquent, les taux des différentes taxes directes locales resteront inchangés pour l'exercice 2021.

Taux 2019	Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe foncière bâtie (TFB)	41,75 %	54,44 %	47,72 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	76.58 %	110.49 %	49.79 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15.00 %	N.C.	26.45 %

DES DOTATIONS ÉTATIQUES QUI SE MAINTIENNENT SUR 2021

811.690€

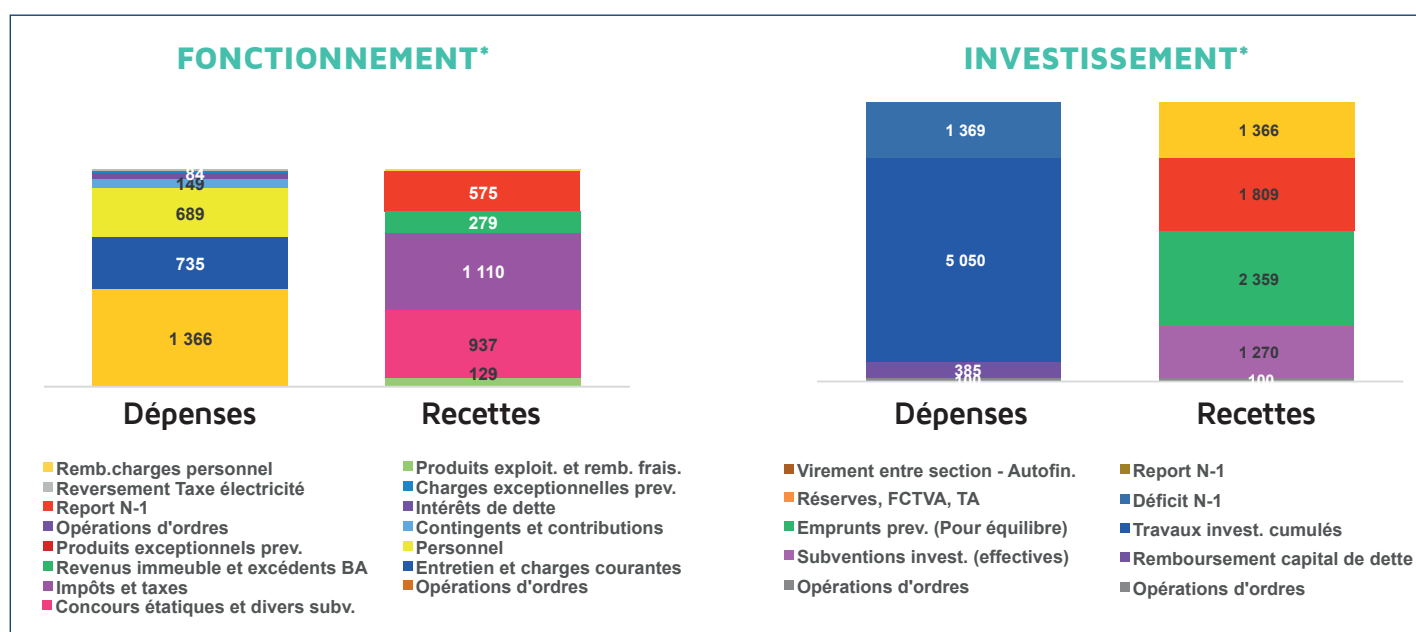
de dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2021

Les dotations de l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) se maintient à un niveau équivalent à l'année précédente (811.246€ en 2020). Cette stabilisa-

tion préserve les équilibres financiers de la commune et permet notamment de ne pas solliciter une hausse d'imposition.

ATTENTION : Étant précisé que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de taxe foncière bâtie départementale. Ainsi le taux de référence de taxe foncière bâtie au niveau communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (15,65%) et taux du Département 2020 (26,10%). Le taux 2021 a

dû être voté à partir de ces taux de référence. Enfin, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2021 sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué en 2019. Le Conseil municipal ne devant pas voter de taux en la matière au titre de l'exercice 2021.



Le Conseil municipal a voté un montant de 5.05M€ de travaux d'investissement financés par des subventions certaines (1.27M€), le FCTVA pour un

montant de 400K€, la taxe d'aménagement pour 40K€. Pour l'équilibre budgétaire, une provision d'emprunt de 2.36M€ est proposée. Ce dernier

sera mobilisé dans une moindre mesure (900K€ environ) selon les avis d'attributions des subventions.


Alain NOUAILLAT


► PAT - UN 1^{ER} PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LE CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

L'alimentation est un sujet central dans nos vies qui influence notre santé, notre environnement, notre budget, notre bien-être... Dans des territoires comme les nôtres où la production locale et de qualité est possible, où des spécificités existent, où une belle partie de l'économie locale est générée ou mobilisée par l'alimentation, il mérite réflexion collective et actions partagées à l'échelle de nos vallées. C'est dans cette optique que des membres de l'équipe municipale se sont fortement impliqués aux côtés de la



Communauté de Communes pour faire émerger un PAT Champsaur-Valgaudemar, validé en ce début juin par le Ministère de l'Agriculture. Les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la

transition agricole et alimentaire en rapprochant producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs. Le PAT du Champsaur-Valgaudemar aborde par exemple les actions à initier pour développer des restaurations scolaires et collectives plus ancrées dans le territoire (de la production vivrière à la préparation culinaire),

pour accompagner des changements de pratiques agricoles pour s'adapter au changement climatique et aux enjeux environnementaux, pour mettre en valeur et pérenniser les savoir-faire qui existent ou qui s'inventent dans nos territoires.



► DE LA FERME DU RIOU MAFREN À LA FERME DU GÂ, UNE HISTOIRE DE FAMILLES



C'est en 1970 qu'Alexis Motte et Maurice Eyraud créent une ferme avant-gardiste pour l'époque : **le GAEC du Riou Mafren** (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et bâtissent une des premières stabulation bovine du Champsaur.

En 1978, **Maurice Eyraud** reprend seul l'exploitation, puis la transmet à sa fille **Noëlle** et son gendre **Riri Disdier** dans les années 90.

En 2018, ayant l'agriculture dans leurs gènes, c'est au tour des petits-fils **d'Alexis Motte, Johan et Bastien Allosia** de reprendre le flambeau de la ferme qui devient la Ferme du Gâ tout en poursuivant l'exploitation en bovin lait existante depuis l'origine.

Les deux frères avouent "être admiratifs envers Riri et Noëlle. On a presque tout changé et ils nous ont tout le temps soutenu".

Leur jeunesse et leur démarche de conversion à l'agriculture biologique ont en effet bien bousculé les choses : extension de bâtiments, ajout d'un silo à

grain, création d'un séchoir à foin solaire en grange permettant de diminuer les apports tourteaux de soja non produit localement, mise en place de passages canadiens permettant de disposer d'une zone de pâturage autours de la ferme librement accessibles pour les vaches

Depuis 2019, la fusion avec le GAEC Pré-Lacombe de Chabottes et leur collaboration avec **Marion et Jean-Luc Ranguis** leur permet une meilleure valorisation des 300 000 litres de lait produit chaque année par leurs 50 vaches : actuellement 100 000 litres directement transformés en fromages, le restant étant collecté par Biolait.

► DU NOUVEAU À LA FERME DES BICHOUX

Ce printemps a été l'occasion de finaliser un projet initié il y a 2 ans au Villard-Trottier : la création d'un atelier de transformation jouxtant l'exploitation agricole. Désormais **Gilles AMAR** élève, transforme et vend en direct, localement.

L'atelier de transformation de 20 m est modulaire, ce qui n'a nécessité que de légers travaux de terrassement et d'installation.

"C'est très fonctionnel, ça me permet d'optimiser mon travail, j'ai tout à portée de main, et avec 2 chambres froides je peux produire deux ou trois fois par semaine et donc avoir toujours des produits frais" explique Gilles.

La ferme des Bichoux est en effet une petite exploitation familiale qui tient à le rester et proposer des produits de qualité avec des animaux élevés en plein air dans le Champsaur.



REGARDER LES ÉTOILES...

La pureté du ciel alpin invite à de belles évasions, en particulier dans l'ambiance nocturnes où les couleurs, les bruits, les odeurs prennent une ampleur particulière. Pour certains, par le partage de connaissances sur des étoiles, les constellations, avec des enfants, des amis, ces évasions seront scientifiques. Pour d'autres, à l'affût des beautés du moment, elles seront contemplatives et sources d'émerveillement. Pour beaucoup, elles seront aussi spirituelles, chargées de pensées envers des êtres chers et la période que nous vivons accentue cette quête de méditation et de souvenir. En écrivant ces quelques lignes, nous avons d'intenses pensées pour celles et ceux qui nous ont quittés ces derniers mois, ou qui s'éteignent doucement. Un défenseur de l'environnement s'est envolé et nous tenions à lui faire un clin-d'œil à travers différentes pages de ce numéro.

...ET RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Alors qu'un tiers de l'humanité ne voit plus la voie lactée, notre vallée représente un joyau où l'observation du ciel nocturne est encore possible et où les rythmes biologiques circadiens (basés sur l'alternance jour/nuit) peuvent être préservés. Partout, la pollution lumineuse, qui impacte lourdement la faune nocturne, accentue les menaces sur une biodiversité déjà en forte régression.

Alors pour préserver notre environnement, notre santé, et aussi pour poursuivre les économies d'énergie, une réflexion est menée, en lien avec le SYME 05 (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le département des Hautes-Alpes), afin d'atténuer l'éclairage public nocturne. Entre minuit et 5h du matin, période peu fréquentée, certains secteurs de la commune verront leur éclairage nocturne réduit. Nos équipes se tiendront à votre écoute pour adapter les mesures sur ce sujet.

À PIED, EN VÉLO, EN VOITURE, BIEN SE PARTAGER LE VILLAGE



La commune effectue des aménagements pour faciliter les déplacements de tous les usagers et sécuriser les abords de l'école. Soyons tous attentifs à bien respecter les trottoirs, réservés aux piétons (même les jours de marché), à garer les véhicules sur les espaces dédiés, et à adapter notre allure, en particulier sur les zones 20, pour que ces espaces de vie profitent à chacun.

juin 2021, malgré les bordures neuves et les travaux non terminés, et malgré les parkings vides devant le collège, véhicules garés sur les trottoirs en cours de réfection avenue du 8 mai.

CITOYENNETÉ

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ AU NOUVEAU FORMAT

La station biométrique de Saint-Bonnet est gérée par Régine Jaussaud-Postaire et Delphine Calvat-Marrel. C'est la seule station pour le Champsaur-Valgaudemar. Les principaux demandeurs sont des habitants de la vallée. En 2020, 692 cartes d'identité et 259 passeports ont été éditées.

La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

Cette volonté de modernisation rejoint l'application d'un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne qui oblige les Etats membres à mettre en circulation de nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions de ce règlement.

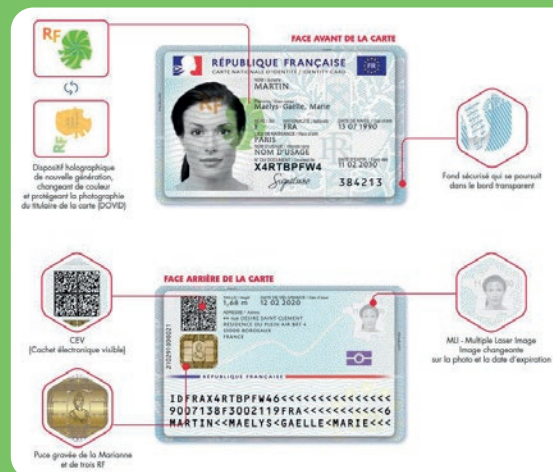
L'usage principal de la carte nationale d'identité demeure inchangé : ce titre permet à son titulaire de justifier de son

identité. Il peut également servir à son titulaire de titre de voyage, certains états (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.



A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée. Le délai de délivrance est variable en fonction de la demande de titre et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.



ÉLECTIONS

Le 20 juin 2021, les électeurs se sont rendus aux urnes dans le canton du Champsaur Valgaudemar. Ils se sont prononcés à 72,7 % pour le binôme constitué de Béatrice Allosia et Patrick Ricou, devançant ainsi Danielle Picard et Patrice Dominique Le Parc.

Plus précisément, à Saint-Bonnet en Champsaur, les votes des 1593 inscrits se sont répartis ainsi :

Votants	Exprimés	Blancs ou nuls	Allosia/Ricou	Picard/Le Parc
760	698	62	475	223



TRIBUNE LIBRE

SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR, TERRITOIRE D'AVENIR

L'été se profile, les mesures de dynamisation de notre ville sont prometteuses et le succès des campagnes de vaccination permet une sortie rapide de cette crise qui a bouleversé notre quotidien et fragilisé le lien social. Les stratégies mises en œuvre pour soutenir et améliorer la vie des Saint-Bonnetiers se concrétisent en même temps que les conditions générales s'améliorent.

Dans le domaine économique et social, l'équipe municipale n'a eu de cesse de chercher à maintenir et surtout soutenir l'activité économique durant cette période complexe. Nous travaillons activement au développement et à la vie de la commune : Les propriétaires des boutiques vacantes de Saint-Bonnet-en-Champsaur ont été contactés et l'arrivée de nouveaux commerçants est soutenue par le dispositif des « boutiques à l'essai ». De plus, le spectre de l'isolement s'éloigne et nombreuses animations auront lieu cet été ;

ainsi, la vie sociale reprend et l'accueil des touristes pourra se faire dans de bonnes conditions. Les perspectives à long terme sont également très positives avec « L'escapade Champsaurine », la première édition de Trail à Saint Bonnet, qui sera pour tous un moment fort de l'été et dont nous espérons qu'elle sera la première de nombreuses éditions.

En parallèle, une grande période de travaux a commencé et va permettre de rénover, de valoriser notre cadre de vie, de développer notre vie associative. Les travaux du gymnase ont démarré et nous avons trouvé des salles et des solutions pour les associations. Ils permettront d'accueillir tous les Saint Bonnetiers dans des locaux modernes. L'avenue du 8 mai a été totalement transformée et sécurise la circulation de nos enfants aux abords de l'école.

La jeunesse est notre avenir et la modernisation de notre ville est lancée. Dans son

sillage, plus de confort et de culture pour tous les âges dans le respect des traditions : la future médiathèque apportera un nouveau lieu de vie et de culture pour tous, jeunes et anciens. Les travaux de la rue de Chaillol permettront un accès facilité au marché, au centre-ville et au cimetière.

Dans notre équipe, un renouvellement a eu lieu. Béatrice Clary a souhaité se retirer de sa mission de conseillère municipale, pour des raisons personnelles. Elle s'était notamment beaucoup investie dans la réalisation de l'Echo du Barquier et nous l'en remercions. Nous lui souhaitons de beaux projets et c'est avec un grand plaisir que nous retrouvons Manon Athenour, qui avait partagé notre campagne et qui la remplacera avec enthousiasme. Elle apportera sa jeunesse, son énergie, son dynamisme et son expérience de la vie agricole.

SAINT-BONNET, UN NOUVEL ÉLAN

Nous vivons encore cette crise sanitaire et économique majeure qui va laisser des traces durablement dans nos vies et dans notre relation aux autres.

Le conseil municipal a agi avec détermination et a su mettre à disposition des moyens complémentaires pour assurer les services contraints par les règles sanitaires. Nous pensons particulièrement aux personnes âgées et à la cantine de l'école. Néanmoins, il est un domaine où l'action municipale est absente, en déshérence. Il s'agit de la vie sociale et le lien qui nous unit.

Pas de réunion de la commission depuis plusieurs mois, pas de stratégie proposée, mais une action minimale au « coup par coup », comme le dit Mr le Maire « nous ne laissons personne au bord du chemin » encore faut-il qu'il y ait un chemin ?

Nous avons proposé il y a déjà plus d'un an qu'un « diagnostic social communal » soit réalisé afin de mesurer les difficultés que rencontrent les Saint Bonnetiers et permettre aux élus de déterminer des actions prioritaires selon les besoins repérés par l'étude. Cette demande que nous reformulons est évidemment toujours d'actualité, renforcée par la crise sanitaire et économique que nous traversons depuis plus d'un an. Cette crise a déstabilisé bon nombre d'entre nous et nous pensons particulièrement aux saisonniers de notre territoire. De nombreuses personnes se sont retrouvées sans activité et sans ressources. Un outil d'action social opérationnel « CCAS » comprenant des élus, des bénévoles et des agents de la communes, nous aurait permis plus de réactivité et d'entraide. Qu'en est-il de la situation des St Bonne-

tiers et de leurs familles qui n'ont pu travailler cet hiver ?

Combien de familles à Saint Bonnet ont été touchées par la fermeture des stations, de la restauration et des commerces?

Comment nos agriculteurs et nos artisans ont pu écouler leur production agricole et de transformation ? Y a-t-il encore du stock ?

Quel impact cette crise a eu sur les adolescents et les enfants de la commune ?

Nous proposons qu'une réunion publique centrée sur les conséquences de la crise sanitaire soit organisée par la commune pour permettre de libérer la parole des Saint Bonnetiers sur ce qu'ils ont vécu, informer les habitants sur ce qui a été fait par la commune et enfin ensemble repartir d'un bon pied pour les années à venir.



ANIMATIONS RÉCURRENTES

Tous les lundis et jeudis matin

MARCHÉ

Tous les mercredis du 7 juillet au 25 août

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Jeux et ateliers pour les enfants au Parc de l'Enclos entre 14h et 18h (avec un spectacle à 17h).



Tous les jeudis du 8 juillet au 26 août

LES BALADES GOURMANDES

Balades à thème (avec les accompagnateurs en montagne du Champsaur) et visites de fermes).



JUILLET

Samedi 3 juillet

TOUR PACA VÉLO

Samedi 3 et dimanche 4 juillet

UN BRIN DE NATURE FESTIVAL ART ET NATURE



Balades, ateliers et spectacles en famille
Samedi 3 juillet 2021

9h30-12h - Sortie ornithologique - Accompagnateurs en montagne du Champsaur

14h-18h - Parc de l'Enclos

Grimpe dans les arbres - Peinture végétale - Sculpture sur bois - Balades contées (Départs : 14h et 16h, 1h, limité à 15 pers.) - Accompagnateurs en montagne du Champsaur.

Inscription obligatoire auprès de l'OT.

Fabrication de papier végétal - Gap Sciences Animation

Médiathèque Hors les Murs - Lectures de contes - Atelier d'écriture

Spectacle de cirque - 15h30 et 18h (durée : 30 min.) - "T'es rien sans la Terre"

Dimanche 4 juillet 2021

9h30-12h - Sortie botanique

Accompagnateurs en montagne du Champsaur.

Inscription obligatoire auprès de l'OT.

12h-18h - L'Ouvert de Benévent

Pique-nique partagé

Atelier Land Art - Claudie Pellegrin

Spectacle de Conte - 16h - Gilles Bougère

Activités proposées par l'Ouvert :

Jardinage - Création de masques - Atelier sensoriel - Jeux en bois - Massage assis

Mercredi 7 juillet

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h au parc de l'Enclos

Les Olympiades du Champsaur Planète

Champsaur. Jeux en bois - Ludambule

Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h

Tour en poneys - Ferme du Rocher

CONCOURS DE PÉTANQUE

Stade à 20h30

organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 10 et dim. 11 juillet

SALON DU LIVRE

Samedi 10 juillet de 14H à 18H et **dimanche 11 juillet** de 10H à 18H - Salon du livre au gymnase intercommunal, organisé par l'Hymne des poètes et la Médiathèque de St-Bonnet.

L'objectif est de faire connaître les auteurs, éditeurs et artistes régionaux des Hautes-Alpes, ils seront 29. Au programme tout le week-end : rencontres avec les auteurs, dédicaces, la médiathèque propose un coin lecture, des ateliers d'écriture, des contes...



Dimanche 11 juillet

VIDE-GRENIER DES COMMERÇANTS

Mardi 13 juillet

FÊTE NATIONALE

Organisée par le comité des fêtes et la mairie de St-Bonnet. Place du Champ de Foire

20h - The Noodles Band

21h30 - L'Echo du Champ d'Or (Parc de l'Enclos)

22h30 - Feu d'artifice

22h45 - The Dirty Doctors (Rock'n Roll)



LES ANIMATIONS



Mercredi 14 juillet

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h au parc de l'Enclos
Atelier Techniques des Beaux-Arts - Art Val
Atelier Cirque - Artem
Atelier Magie - Djiwan
Atelier Percussions corporelles - Djiwan
Jeux en bois - Ludambule
Médiathèque Hors Les Murs, atelier chant et conte à 16h
Tour en poneys - Ferme du Rocher
17h spectacle "Pierrot le Colporteur" - Chansons itinérantes - Pierre Castellan - A partir de 3 ans (dans le cadre de l'évènement national Partir en Livre)

Vendredi 16 juillet

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Les animations de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Les Vendredis en Musique

TOUS LES VENDREDIS ENTRE LE 16 JUILLET ET LE 20 AOÛT 2021

Gratuit

Concerts

19h - Champ de Foire
20h30 - Place Chevreril

MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET RESTAURATION AVEC LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DES HAUTES ALPES 16h-21h PLACE GRENETTE

JEUX EN BOIS TOUT PUBLIC AVEC LUDAMBULE 17h30-20h30 - AV. DU 11 NOV.

Avec un marché de producteurs de la chambre de l'agriculture - place Grenette 16h-21h

19h Karavan Tabaze (Jazz Manouche)
Champ de Foire
20h30 Lost (Musique Irlandaise)
Place Chevreril

Samedi 17 juillet

OUVERTURE DU FESTIVAL DE CHAILLOL

(organisé par le festival de Chailloil)
Place du champ de Foire 21h - Orchestre de tango « Silbando »

Festival de Chailloil

25^e édition du 17 juillet au 12 août 2021

Mercredi 21 juillet

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h au parc de l'Enclos
Jeu de piste "La cérémonie de la soupe du bonheur" - Planète Champsaur.
Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h
Atelier "Peinture aquatique" - Alexandra Huard (Dans le cadre de l'évènement national "Partir en Livre")
Chevaux à pédales - Katel Bertrand-Pellisson
Jeux en bois - Ludambule
17h - Spectacle tout public - Théâtre et musique "Les Folatiles" de la compagnie Marchouc (1h) A partir de 5 ans (Dans le cadre de l'évènement national "Partir en Livre")

REPAS CHAMPSAURIN

Place Grenette - organisé par le Comité des Fêtes. Réservation OT.



Vendredi 23 juillet

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Avec un marché de producteurs de la chambre de l'agriculture - place Grenette 16h-21h
19h Sunshine in Ohio (Bluegrass)
Champ de Foire
20h30 The Ukuléléboboy (Reprises Rock)
Place Chevreril

Samedi 24 juillet

SPECTACLE DE THÉÂTRE

17h - Cour de l'école (organisé par le Comité des Fêtes)

BAL DES POMPIERS

Au stade à partir de 18h (organisé par la caserne des Pompiers)

Organisé par l'amicale des pompiers de Saint-Bonnet

LE BAL DES POMPIERS

24/07 - 18H
STADE DE SAINT-BONNET - Entrée libre
Boissons & restauration sur place toute la soirée

CONCOURS DE PÉTANQUE - 14H30
FEU D'ARTIFICE - 22H30
SOIRÉE avec DJ MIKE

Mercredi 28 juillet

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h au parc de l'Enclos
Atelier peinture végétale - Accompagnateurs en montagne du Champsaur
Atelier Emprunte d'animaux - Accompagnateurs en montagne du Champsaur
Atelier nature - Parc des Ecrins
Atelier - Gap Sciences Animation
Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h
Chevaux à pédales - Katel Bertrand-Pellisson
Jeux en bois - Ludambule
17h Spectacle tout public - Magie "Ma vie de magicien" de Djiwan (1h)

Vendredi 30 juillet

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Avec un marché de producteurs de la chambre de l'agriculture - place Grenette 16h-21h
19h La volière aux pianos - pianococktails
20h30 Les Poissons voyageurs (Musique du monde) Place Chevreril

Samedi 31 juillet

SPECTACLE DE CIRQUE "T'ES RIEN SANS LA TERRE"

Les animations de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Place du Champ de Foire

T'es rien sans la Terre

31 Juillet 21h30

SPECTACLE DE CIRQUE TOUT PUBLIC GRATUIT III

21h30 - Place du Champ de Foire

AOÛT

Dimanche 1^{er} août

KERMESSE PAROISSIALE

Parc de l'Enclos
Organisé par l'association Saint-Jean



Mercredi 4 août

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h
au parc de l'Enclos
Les Olympiades du Champsaur Planète
Champsaur
Jeux en bois - Ludambule
Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h
Tour en poneys - Ferme du Rocher
17h spectacle tout public - Théâtre d'impro
« Les machins pro » (1h30)

CONCOURS DE PÉTANQUE

Stade à 20h30
organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 6 août

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Avec un marché de producteurs de la
chambre de l'agriculture - place Grenette
16h-21h
19h Les Mell's (Trio Vocal Rétro)
Champ de Foire
20h30 Têtes de Mules (Musique du monde)
Place Chevreril

Samedi 7 et dimanche 8 août

FESTIVAL DES BRASSEURS

Parc de l'Enclos

Marché artisanal, Concerts, Dégustations.

FESTIVAL DES BRASSEURS

SAMEDI 7 AOÛT 14h-01h
DIMANCHE 8 AOÛT 10h-19h

ENTRÉE GRATUITE

Jeux pour enfants, Petite restauration non stop,

ST BONNET

de la vallée du
champsaur/Valgaudemar

Site du jardin de l'enclos
Boire Moins Boire Mieux

CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

Du samedi 7 au dim. 22 août

TOURNOI DE TENNIS

Organisé par Le TC Saint-Bonnet.
Contact juge arbitre : Azzopardi
06 61 71 95 70



Mercredi 11 août

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h
au parc de l'Enclos
Atelier Techniques des Beaux-Arts - Art Val
Atelier Cirque - Artem
Atelier Magie - Djiwan
Atelier Percussions corporelles - Djiwan
Jeux en bois - Ludambule
Médiathèque Hors Les Murs, atelier chant et
conte à 16h
Tour en poneys - Ferme du Rocher
17h spectacle « Contes en chemin » - Carole
Joffrin - A partir de 3 ans - 45 min

REPAS CHAMPSAURIN

Place Grenette - organisé par le Comité des
Fêtes

Vendredi 13 août

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Avec un marché de producteurs de la
chambre de l'agriculture - place Grenette
16h-21h
19h Les Petits Détournements (Déambulation
de cirque musical) départ au Champ de Foire
20h30 Folk You (Musique de Bal Folk) Place
du Chevreril

Samedi 14 août

FESTIVAL L'ÉCHO DES MOTS

Cour de l'école - Spectacles de rue
MANTO
Marionnette portée, danse, théâtre gestuelle
Cie LES MALLES - Suisse
17h et 18h30 - Cour de l'école
Tout public à partir de 5 ans - 30' - Gratuit
LE Z FABULOUS ORCHESTRA
Concert coloré et participatif
17h30 et 19h15 Place du Chevreril
Tout public 1h Gratuit



Dimanche 15 août

VIDE GRENIERS EN MUSIQUE

Aux Infournas

Mercredi 18 août

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h
au parc de l'Enclos
Jeu de piste "La cérémonie de la soupe du
bonheur" - Planète Champsaur.
Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h
Chevaux à pédales - Katel Bertrand-Pellisson
Jeux en bois - Ludambule
17h "Kouak" - Spectacle poético-musical
pour très jeune public - Cie des Tubercules -
A partir de 6 mois - 40 min

Vendredi 20 août

LES VENDREDIS EN MUSIQUE

Avec un marché de producteurs de la
chambre de l'agriculture - place Grenette
16h-21h
18h Martin Middle M (Folk-Rock)
Champ de Foire
20h30 Ze Matuto Forro Orchestra
(Musique Brésilienne) Place Chevreril

Samedi 21 et dim. 22 août

COUPE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Organisée par la Boule champsaurine
Boulodrome de l'Enclos.



Mercredi 25 août

LES PETITS RDV AUTOUR DU KIOSQUE

Animations pour les enfants de 14h à 18h
au parc de l'Enclos
Atelier peinture végétale - Accompagnateurs
en montagne du Champsaur
Atelier Emprunte d'animaux - Accompagnateurs
en montagne du Champsaur
Atelier - Gap Sciences Animation
Médiathèque Hors Les Murs et conte à 16h
Chevaux à pédales - Katel Bertrand-Pellisson
Jeux en bois - Ludambule

Dimanche 29 août

L'ESCAPADE CHAMPSAURINE

trail et marche



CENTRAL CINÉMA SÉANCES À 21H



THE FATHER 2 ET 3 JUILLET



NOMADLAND 20 ET 21 AOÛT



BALLOON 13 ET 14 AOÛT



LA FINE FLEUR 27 ET 28 AOÛT



LE DISCOURS 9 ET 10 JUILLET



MANDIBULES 23 ET 24 JUILLET



DES HOMMES 30 ET 31 JUILLET

GRANDE TOMBOLA

LA GRANDE TOMBOLA DE L'ÉTÉ DES COMMERÇANTS!!

St Bonnet en Champsaur

1 VOITURE À GAGNER*



Du 31/05 au 29/08 :

Tickets disponibles chez les commerçants de St Bonnet !

2€
Le ticket

Tombola au profit de l'association des parents d'élèves de ST Bonnet

Organisé par l'ACAPL de St Bonnet

Tirage au sort le 29/08 sous contrôle huissier.

*règlement déposé chez Maître COGORDAN, huissier de justice à St Bonnet en Champsaur et consultable sur simple demande

NOTRE PARTENAIRE:



Place Waldems

05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur

Tél. 04 92 50 00 53

www.mairie-saint-bonnet.net

